

ECOLE COMMUNALE
Route de Grandmetz, 10
7911 MOUSTIER
☎ 069/87 53 14
GSM : 0490/57 41 75
Direction : Neukermans Véronique

Madame, Monsieur,

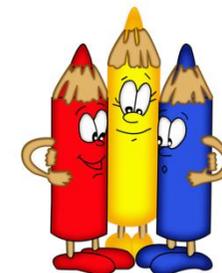
L'équipe éducative vous remercie pour la confiance que vous lui accordez en choisissant notre école. Au travers de nos actions pédagogiques diverses, nous mettons tout en œuvre pour aider votre enfant à « grandir » et à s'épanouir.

Si la première des priorités est la maîtrise des savoirs, les enseignants donnent la possibilité à l'enfant de se construire, d'acquérir un maximum d'autonomie et d'apprendre à vivre en société. Centré sur l'élève, notre projet éducatif traduit notre volonté d'accueillir chaque enfant tel qu'il est, de l'aider à se construire humainement, socialement, et scolairement en portant un intérêt particulier à la construction des savoirs par la mise en place de démarches différenciées, dans lesquelles les enfants sont acteurs de leurs apprentissages.

Pour le bon fonctionnement de l'école, vous trouverez ci-après les renseignements pratiques que je vous demanderai de respecter au maximum.

Avec tout notre dévouement.

L'équipe éducative



Horaires.



Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h25 à 11h30, de 13h à 15h30.
Mercredi : de 8h25 à 11h10.
Le matin, les rangs s'organisent à 8h20 afin d'être effectivement en classe à 8h25.

Garderies



Une garderie est organisée chaque matin à partir de **7h00** et chaque soir jusque **17h30-18h**.
Le tarif suivant sera appliqué :

- de 7h à 8h00 : 0,50 €
- de 8h00 à 8h20 : gratuit
- de 15h30 à 16h : gratuit
- de 16h00 à 17h30 : 0,50 €
- de 17h30 à 18h : 0,50 €

Pour toute modification ou changement de programme, merci de la prévenir au 069/87 53 14.

Fourmizz Accueil extrascolaire



Si vous avez des problèmes pour faire garder vos enfants lors des journées de formation pour les enseignants ou lors de certains congés scolaires, un accueil est organisé aux Fourmizz.

Martine Pottier (responsable de l'accueil extrascolaire)

Tél 069/22.69.09

(lundi, mardi et jeudi après-midi, mercredi toute la journée)

Email : accueil_extrascolaire_frasnes@yahoo.fr

Repas Collations



Votre enfant a la possibilité d'apporter son pique-nique, de prendre un potage le midi ou de prendre le repas complet. Pour une meilleure organisation, il est souhaitable que l'enfant inscrit au repas complet, le prenne d'une manière régulière. Pour une qualité de service raisonnable, il est préférable d'éviter un maximum les plats « maisons » à réchauffer, cela doit rester exceptionnel. Votre enfant peut prendre son repas à domicile, mais il doit être de retour à l'école pour 13h00. En général, les collations saines sont privilégiées. Tous les enfants de maternelle reçoivent après la première récréation le potage comme collation. Celles de l'après-midi sont laissées à votre choix.

Transport scolaire



Le transport scolaire est actuellement sous la tutelle du MET.
Toute personne désireuse de bénéficier de ce transport doit en faire la demande sur le formulaire adéquat disponible à l'école.

Parasites **STOP**



Aucune école n'étant à l'abri des poux, je vous demande d'être très vigilant, de surveiller fréquemment la tête de vos enfants (et ce, dès la rentrée), de prendre les mesures utiles et d'aviser la titulaire au cas où malheureusement votre enfant serait porteur de parasites.

Maladies Médicaments



Parfois, il arrive que des enfants souffrants et/ou malades (vomissements, diarrhée, fièvre, ...) soient déposés à l'école. Afin d'éviter d'éventuelles contagions, désagréments pour l'enfant concerné et ses copains de classe, je vous demanderai à ce que vous gardiez vos enfants lorsque cette situation se présente. De même les enseignants ne sont pas habilités à donner les médicaments aux enfants, sauf circonstance tout à fait exceptionnelle et seulement sous ordonnance médicale.

I.M.S.T.A.M



Tout élève a l'obligation de se soumettre au service de la promotion de la santé à l'école. Il revient à l'école de vous en avertir par voie de ce document.

Les missions de promotion de santé à l'école (PSE) sont assurées par l'Intercommunale d'œuvres Médico-Sociales des Arrondissements de Tournai – Ath -Mouscron (IMSTAM) dont voici les références :

I.M.S.T.A.M - P.S.E
Verte Chasse, 7
7600 PERUWELZ
Tél. : 069 / 77 95 40
Fax : 069 / 77 95 44

Le médecin responsable de notre école est le Docteur DELBECQ.

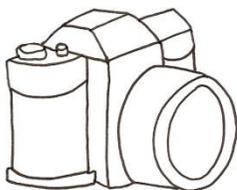
Notre école collabore également avec le centre

PSYCHO-MEDICO-SOCIAL PROVINCIAL

Boulevard de l'Est, 24
7800 ATH
Tél. : 068 / 26 50 80
Fax : 068 / 26 50 89

PMS

Photos



Comme vous le savez, il est de coutume de prendre des photos à l'école, que ce soit lors d'une sortie, d'une activité en classe, d'une fête, ... Ces photos peuvent être destinées au journal, au site de l'école ou à l'élaboration de panneaux pour une porte ouverte par exemple.

Désormais, en référence au droit à l'image dans les établissements scolaires et au traitement des données à caractère personnel, nous sommes tenus d'avoir le consentement des personnes responsables avant de photographier un enfant et de diffuser cette photo des différentes manières évoquées ci-dessus. Voulez-vous, par conséquent, remplir le talon annexé.

Comptabilité



L'**Administration Communale de Frasnes-lez-Anvaing** gère la comptabilité liée aux garderies et transports assurés par la commune.

- Chaque enfant reçoit une fois par trimestre une facture détaillée comportant les différents montants : les garderies, les trajets éventuels...
- La somme demandée sera versée uniquement par virement bancaire sur le compte donné en mentionnant avec précision les références.

La **direction de l'école** gère la comptabilité liée aux repas, piscines, voyages, classes de dépaysement...

Les sommes demandées sont soit à verser sur le compte de l'école,

BE69 8601 0525 4678 – SPAABE22

en mentionnant l'objet du versement et les nom et prénom de l'enfant, soit à payer en liquide directement au titulaire, selon les modalités qui vous seront précisées en temps et en heure.

Paiements à prévoir : Repas – Piscine – Classes de dépaysement –

Sorties trimestrielles – Abonnements divers (facultatif) – Photos scolaires,...

Rmq : pour les sorties, spectacles, ...le Comité des Parents intervient en partie pour le financement.

Néerlandais



L'école propose aux enfants, depuis la 3^{ème} maternelle jusqu'à la 4^{ème} primaire, un atelier d'initiation au néerlandais (sous forme de conversations, de jeux, de chansons,...). L'écrit est très limité, voire inexistant. Les enfants y participent par semaine à raison de 30 minutes en M3

Voir document en annexe.

<p>Psychomotricité</p> 	<p>Les enfants de maternelle bénéficient de 2 périodes par semaine de psychomotricité, cours donnés par un maître spécial.</p> <p>Notre école se rend à la piscine de Leuze pour ses activités de natation. Des précisions sur les jours et les horaires seront remises à chaque classe.</p>
<p>Pour les distraits...</p>	<p>Beaucoup de vêtements, d'objets s'égarer... Merci d'écrire le prénom, les initiales ou un signe distinctif sur tout le matériel et les vêtements de votre enfant.</p>
<p>Dossier de l'élève</p> 	<p>Une nouvelle composition de ménage est obligatoire lors de tout changement de domicile (document à demander à la commune). En cas de changement familial majeur (séparation, changement de garde ...) un papier officiel est également nécessaire. N'oubliez pas de communiquer tout changement de numéro de téléphone.</p>
<p>Le matériel individuel et collectif</p> 	<p>Le matériel est disponible en classe. Rien de spécifique n'est exigé.</p> <p>En ce début d'année scolaire, nous vous demandons de fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une photo récente de l'enfant (le plus rapidement possible) - Pour les 1ères maternelles : un sac avec vêtements de rechange, une couverture pour la sieste, (un doudou dans le cartable), des langes si l'enfant n'est pas encore propre.
<p>Cahier de communication</p> 	<p>Le cahier de communication est un outil indispensable et important. Il s'agit d'un aide-mémoire pour les enfants, mais aussi, d'un moyen de communication entre l'école et les parents. Il doit <u>toujours</u> se trouver dans le cartable.</p> <p>Merci de le consulter chaque jour.</p>

Réunions de parents



Une réunion d'informations sur le travail de l'année est prévue dans chacune des classes le.....

Des réunions ponctuelles peuvent être organisées individuellement lorsque le besoin s'en fait sentir.

Outre ces réunions, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le/la titulaire de votre enfant ou la direction pour quelque raison que ce soit.

Traditions



Rentrée petit déjeuner - Friskeman (fin octobre) - Fête de Saint Nicolas - Goûter de Noël - Défilé carnavalesque - Fête des grands-parents, - Souper du printemps - Fancy-fair – Voyage scolaire – Remise des prix – ...

Absences



Pour tous, dès le 1er jour d'absence de leur enfant, les parents sont tenus de prévenir l'école.
En maternelle, le certificat médical n'est pas exigé après une absence de 3 jours.

N° de téléphone de l'école : 069/87 53 14

Comité des parents



Qu'est-ce que le comité des parents ?

C'est un groupement de personnes composé de l'équipe éducative, de parents (anciens ou actuels), d'amis bénévoles qui se réunissent 3 à 4 fois par an afin d'organiser les différentes activités de l'école, de discuter d'éventuels problèmes, de projets,...et ce, dans une ambiance conviviale et sympathique.

Il est à l'écoute des familles et des enseignants pour que l'école soit cet endroit où il fait bon vivre et où les enfants se sentent bien.

Le comité fonctionne en ASBL et porte le nom de Comité de Soutien de l'Ecole de Moustier : « COSEM ». Son président est Mr Ludovic Bauters.

.

But du Comité :

Le but du comité des parents est d'apporter une aide à l'école pour le bien-être des enfants et de promouvoir une collaboration entre les parents, l'école et le pouvoir organisateur, en l'occurrence, l'Administration Communale de Frasnes-Lez-Anvaing.

Son rôle n'est en aucun cas de s'immiscer dans le projet pédagogique des enseignants ou dans l'organisation de l'école.

Année scolaire 2016-2017	
Rentrée scolaire	jeudi 1 ^{er} septembre 2016
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2016
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 31 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2016
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 27 février 2017 au vendredi 3 mars 2017
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 3 avril 2017 au vendredi 14 avril 2017
Lundi de Pâques	lundi 17 avril 2017
Fête du 1 ^{er} mai	lundi 1 ^{er} mai 2017
Congé de l'Ascension	jeudi 25 mai 2017
Lundi de Pentecôte	lundi 5 juin 2017
Les vacances d'été débutent le	1 ^{er} juillet 2017

**Les congés
scolaires**

Une équipe pour aider votre enfant à grandir...